

RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des *Débats* en conformité de l'article 39 du Règlement.)

VERSEMENTS EFFECTUÉS AUX TERMES DES
ACCORDS SUR LA LOCATION DES
DOMAINES FISCAUX

Question n° 82—M. Argue:

1. Quelle somme le gouvernement fédéral estimait-il verser à chaque province, en janvier 1958, aux termes des accords sur la location de domaines fiscaux?

2. Quelle somme le gouvernement estime-t-il avoir à verser à chaque province à l'heure actuelle?

3. Quelle est la différence entre ces deux états estimatifs à l'égard de chaque province?

Réponse de l'hon. Donald M. Fleming (ministre des finances):

1. Le 27 janvier 1958 a été déposé à la Chambre, un tableau illustrant l'effet de l'accroissement de l'impôt normal sur le revenu des particuliers sur les prestations alors versées aux provinces. Le tableau était fondé sur la dernière estimation disponible du produit de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année 1957-1958, sur le revenu des sociétés en 1957, et sur la moyenne des droits successoraux perçus de 1955-1956 à 1957-1958. Le tableau n'était pas une estimation des prestations pour l'année financière 1958-1959.

Le tableau indiquait que les provinces auraient reçu les prestations suivantes en 1957-1958 si l'impôt normal sur le revenu des particuliers avait été de 13 p. 100 et si les subventions de redressement proposées pour les provinces de l'Atlantique avaient été versées:

(En milliers
de dollars)

Terre-Neuve	\$ 25,214
Île du Prince-Édouard	6,636
Nouvelle-Écosse	36,691
Nouveau-Brunswick	30,990
Québec	197,861
Ontario	238,326
Manitoba	35,755
Saskatchewan	36,552
Alberta	48,231
Colombie-Britannique	61,825

2. Les prestations estimatives aux provinces aux termes de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts (y compris la subvention de redressement pour les provinces de l'Atlantique) pour l'année financière 1958-1959, s'établissaient en février 1959 aux montants suivants:

(En milliers
de dollars)

Terre-Neuve	\$ 24,213
Île du Prince-Édouard ..	6,719
Nouvelle-Écosse	34,595
Nouveau-Brunswick	29,518
Québec	186,390
Ontario	227,850
Manitoba	33,202
Saskatchewan	33,885
Alberta	45,836
Colombie-Britannique ...	64,090

3. Les deux séries de chiffres qui précèdent ne sont pas strictement comparables, étant donné que les impôts normaux s'appliquent à différentes années de base. La première indique ce que les provinces auraient pu recevoir si le taux normal accru de l'impôt sur le revenu des particuliers et si la subvention de redressement pour les provinces de l'Atlantique s'étaient appliqués à l'année financière 1957-1958, et la dernière indique ce que les provinces peuvent maintenant recevoir en vertu de la même formule au cours de l'année financière 1958-1959.

SERVICE DE TRANSBORDEMENT ENTRE PORTUGAL-COVE ET BELL-ISLAND (T.-N.)

Question n° 126—M. Argue:

1. Y a-t-il eu appel de soumissions pour le contrat de construction du bac transbordeur devant desservir Portugal-Cove et Bell-Island (Terre-Neuve), dont il est fait mention dans le budget des dépenses de 1958-1959?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Le contrat a-t-il été adjudgé?

4. Dans le cas de l'affirmative, a) à quelle compagnie et à quelle date, b) pour quelle somme?